

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Première édition 8 juin 2024

L'événement Estéron Roue Libre qui se déroulera le 8 juin 2024 est organisé par l'association ESTÉRON CHALLENGE avec le support de la Maison du Bonheur à Roquestéron, l'appui des villages de [Roquestéron](#), la [Roque-en-Provence](#), Gréolières-Les-neiges, Le Mas, Aiglun, Salagriffon, [Sigale](#), Cuébris, et le support de [Sport-up.fr](#). La participation à l'événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

Nous sommes ravis de vous accueillir au cœur de la vallée de l'Estéron et du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, et vous souhaitons de passer un agréable moment.

Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité. Il pourra être actualisé selon l'évolution des conditions sanitaires.

PRÉSENTATION DE L'ÉVÈNEMENT

Estéron Roue Libre est constituée de 4 parcours nature non-chronométrés sur 4 distances 45, 27, 21 et 12 km, inscrites au calendrier fédéral, qui se déroulent au départ et à l'arrivée de La-Roquestéron, et traversent les communes de La-Roque-En-Provence, Gréolières-Les-Neiges, Aiglun, Salagriffon, Sigale et Roquestéron. Les participants pourront ainsi découvrir quelques routes forestières et sentiers de nos montagnes.

Le 12 km facile avec 400m de dénivelé positif cumulé. (1 ravitaillement km 6)

Le 21 km difficile avec 750m de dénivelé positif cumul. (2 ravitaillements km 6 et km 10)

Le 27 km difficile avec 1100m de dénivelé positif cumulé. (2 ravitaillements km 6 et km 17)

Le 45 km très difficile avec 1800m de dénivelé positif cumulé. (5 ravitaillements km 6, km15, km31).

La randonnée est restreinte à un maximum de 300 participants.

Le nombre total de participants est limité à 300.

LIEU

L'organisation centrale se situe à Roquestéron, place Dalmassy, face à la Maison du bonheur. Des emplacements de stationnement de véhicules seront disponibles à proximité. L'accès à Roquestéron se fera à pied ou à vélo.

Chaque tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial.

L'organisation se réserve le droit de renvoyer les participants trop retardataires sur un itinéraire écourté.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure ou de modifier les parcours si besoin, sans qu'aucun dédommagement ne soit dû.

DÉROULEMENT

07h30 : Accueil, Retrait des dossards place Dalmassy

09h00 : Départ des coureurs du 45 km.

09h15 : Départ des coureurs du 21 et 27 km

09h30 : Départ des coureurs du 12 km

11h00 : Arrivée des premiers coureurs

12h00 : Buffet réalisé par la Maison du bonheur

15h00 : Arrivée du dernier coureur fermeture des parcours

INSCRIPTION, DATE LIMITE ET DOCUMENTS À FOURNIR

Pour toutes les courses, l'inscription en ligne doit se faire avant le 6 juin 2024, en utilisant le lien depuis notre site www.esteronchallenge.com dans la limite des places disponibles. Inscription sur place possible le 8 juin au matin, à Roquestéron.

Trail 12 km (Course non chronométrée) 15 € jusqu'au 30 avril 2024, puis 18 €

Trail 21 km (Course non chronométrée) 18 € jusqu'au 30 avril 2024, puis 24 €

Trail 27 km (Course non chronométrée) 24 € jusqu'au 30 avril 2024, puis 29 €

Trail 45 km (Course non chronométrée) 30 € jusqu'au 30 avril 2024, puis 35 €

Le dossier d'inscription devra être complet, payé et documenté au plus tard à la date du 6 juin 2024, 14 heures en ligne.

Pas de document pour les randonneurs

Documents justificatifs : conformément au décret 2016-1157 du 24 août 2016 qui rend obligatoire le certificat médical de non contre-indication (CMNI) pour toute pratique sportive, et en précise les contours (durée et renouvellement), la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation :

- d'une licence « Vélo rando » en cours de validité ;

- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de randonnées cyclotourisme, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

- ou pour les mineurs : Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. Une autorisation parentale devra être jointe pour les moins de 18 ans.

* Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB.

** Les documents à fournir (licences ou certificat médical) (seulement pour les coureurs) sont à télécharger sur votre fiche personnelle d'inscription en ligne avant le 6 juin 2024.

SÉCURITÉ ET CONSIGNES À RESPECTER

Tous les participants cyclistes s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Ils s'engagent à respecter les règles du Code de la route. Des bénévoles seront placés aux endroits qui présentent un danger et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation. L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

Attention, l'itinéraire n'est pas fermé à la circulation (traversée de routes notamment). Malgré toutes les mesures de sécurité, il est recommandé de rester très prudent et vigilant sur la totalité du parcours et de respecter les règles élémentaires du code de la route sur les portions routières. Tout participant inscrit sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur. Pour des raisons de sécurité, les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours sauf en cas d'abandon signalé à l'organisation.

Une surveillance médicale est assurée par les secouristes avec les postes de secours des pompiers et de la gendarmerie de Roquesteron. Un participant faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou épidémie ou pour tout autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.

Afin de protéger au mieux la santé des concurrents, de leur entourage, des bénévoles et du public, l'organisateur respectera scrupuleusement toutes les injonctions et consignes imposées par l'autorité administrative concernant la crise sanitaire causée par le virus COVID 19. Il est précisé que les mesures de protection concernées peuvent entraîner des modifications importantes dans l'organisation des manifestations, dans le tracé et l'horaire des courses dans le nombre des participants, dans les procédures à respecter et aller jusqu'à leur annulation pure et simple. Chaque participant s'engage à respecter les mesures administratives présentes et celles qui viendraient à être prises ultérieurement sans aucune réserve. Aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisateur de ce fait.

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, débris organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et devront impérativement être utilisées. Des bénévoles effectueront des contrôles volants sur les parcours. Tous les participants devront conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement. Elles doivent être utilisées pour collecter les papiers souillés lors d'un besoin urgent aux abords des sentiers. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

Chaque participant doit respecter le bon tracé, rester sur les sentiers afin d'éviter l'érosion excessive des sols, l'écrasement de la flore et le dérangement de la faune sauvage.

Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui ne sont accessibles que le jour de la manifestation. À ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur internet et les réseaux sociaux ou ailleurs est à proscrire.

Chaque participant s'engage à respecter scrupuleusement les aires de stationnement indiquées, à ne pas stationner sur les bas-côtés de la chaussée et à respecter le sens de circulation, qu'il soit un sens unique temporaire ou permanent. Ils s'engagent également à conduire à vitesse réduite, en prenant soin de ne pas entraver les secours éventuels, ni le travail des agriculteurs, des exploitants forestiers et autres professionnels. Ils sont conscients que de leur comportement dépend l'avenir de l'évènement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel. L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage (barrières horaires), de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Tous les participants s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.

PORT DU CASQUE :

Le port du casque à coque rigide est obligatoire, le participant ne respectant pas cette obligation sera exclu de la randonnée, sans pouvoir demander une quelconque indemnisation.

Le port de gants est conseillé.

IDENTIFICATION

La plaque de cadre remise devra obligatoirement être fixée sur le guidon et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Les plaques sont nominatives, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué. Les participants qui rétrocèdent leurs plaques seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

Chaque plaque est remise individuellement à chaque participation sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

ÉQUIPEMENT

Matériel obligatoire pour les coureurs :

- Le dossard propre à chaque coureur porté de façon visible et dans son intégralité
- VTT, électrique ou non, en parfait état de fonctionnement
- Casque à coque rigide obligatoire
- Vêtements adaptés à la pratique, genouillère et coudière conseillée
- Au moins 1 chambre à air de rechange et un kit de réparation pour crevaison
- Une pompe
- Un multi outils ainsi qu'une dérive chaîne
- Bidon(s) ou sac à eau
- Couverture de survie
- Réserve alimentaire
- Une pièce d'identité
- Téléphone mobile fonctionnant sur le réseau français (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, garder son téléphone toujours allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée, voir une batterie externe si nécessaire).

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Les VTTae ou vélos à assistance électrique, en bon état et aux normes françaises, sont autorisés à participer à la rando ou randuro VTT, mais uniquement ceux ayant une coupure de l'assistance à 25 km/h. Chaque participant accepte de voir sa machine être contrôlée par l'organisation. L'idée est de mieux partager l'espace de pratique et bonifier la cohabitation parfois délicate lors de forte affluence...

ATTENTION, en toutes circonstances et pour le plaisir de chacun, les vélos musculaires restent prioritaires sur les VTTae, sur l'ensemble des parcours.

Conseils :

- Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues
- Le passage à chaque point intermédiaire est obligatoire.

CONSIGNE

Une consigne sera organisée pour les participants à proximité de la ligne de départ des courses.

Il appartient cependant à chaque participant de veiller à la préservation de ses effets personnels même pour les coureurs ayant déposé leurs affaires à la consigne, l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages subis par ces derniers.

ACCOMPAGNANTS

Les spectateurs sont admis sur l'ensemble des parcours.

Les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité des participants et interdits dans les zones de ravitaillements.

CATÉGORIES D'ÂGES

Randonnées ouvertes à tous. Il est important de choisir son parcours sans surestimer ses possibilités.

ANNULATION D'INSCRIPTION GARANTIE

INDIVIDUELLE ANNULATION

Chaque participant a la possibilité de souscrire à titre payant et facultatif une « Assurance Remboursement en cas d'annulation » lui permettant l'annulation simple et immédiate de son inscription conformément aux Conditions d'Assurance de Beticketing.

Cette assurance permettra au souscripteur d'obtenir le remboursement de son inscription si le concurrent se trouve dans l'impossibilité d'y participer : blessure, maladie y compris Covid 19 (déclarée dans les 30 jours précédant la date de l'évènement), décès, etc... L'ensemble des motifs et des exclusions de la garantie est visible sur les conditions générales de Beticketing : (https://www.sport-up.fr/organisateur/reglement/37783-BeTicketing_CG_2024_FR_.pdf).

Cette assurance garantie le remboursement de 80% du montant correspondant aux droits d'engagement (et options) moins les frais de transaction retenus en cas d'inscription par Internet et le montant de l'assurance. Toute demande de remboursement devra impérativement être effectuée via le lien url ou le QR code figurant dans le certificat d'assurance reçu à la date de souscription.

Cette assurance ne pourra être souscrite qu'au moment de l'inscription et en aucun cas rajoutée à posteriori. Toute question à posteriori de la souscription pourra être envoyée par mail à beticketing@assur-connect.com

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

ANNULATION DE L'ÉVÈNEMENT

En cas d'annulation générale de l'évènement, l'organisation s'engage à proposer 2 options :

1° reporter son inscription à l'édition 2025

2° demander le remboursement de 50% du montant de son inscription. Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORT-UP.FR, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

ASSURANCE / RESPONSABILITÉ

L'évènement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'association ESTERON CHALLENGE. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux participants de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe des sapeurs-pompiers et des gendarmes), la responsabilité de l'organisation est dégagee. La participation à la randonnée se fait sous l'entière responsabilité des participants avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant la randonnée.

DROITS A L'IMAGE

Tout participant à l'événement Estéron Roue Libre renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de plaque.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET ÉTHIQUE DE L'ÉVÈNEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à Estéron Roue Libre implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'évènement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.

EN RÉSUMÉ

En tant que cycliste conscient et respectueux, j'embrasse pleinement l'esprit de l'Estéron en roulant en toute liberté. Prudence est ma devise et le respect du code de la route, mon credo. Les piétons et cavaliers passent avant tout pour moi, et je fais preuve de la plus grande attention lors de nos rencontres, prêt à m'arrêter si nécessaire pour leur sécurité.

Toujours décontracté, je garde à l'esprit l'importance de la sécurité pour éviter d'appeler le 112. Je reste humble face à mes capacités, veillant à contrôler ma vitesse et ma trajectoire, et un casque bien fixé est mon compagnon fidèle.

À l'ère du Covid, je reste vigilant et m'engage à suivre scrupuleusement les gestes barrières et la distanciation sociale pour freiner la propagation du virus.

Le plaisir de la route se vit dans la préparation : mon équipement, choisi avec soin, est toujours en excellent état et mon sac de secours ne me quitte jamais.

Le stationnement se fait toujours sur les parkings dédiés, tout comme en ville, avec une attention particulière à ne pas gêner les services d'urgence ou le travail vital des agriculteurs et des gestionnaires de forêts.

Lorsqu'on me laisse le passage, je réponds par le respect. Je m'aventure exclusivement sur les sentiers et pistes prévus à cet effet, en prenant soin de l'état des chemins, de rester sur le bon parcours, et d'éviter de couper les virages, surtout en pente raide ou sur sol mouillé.

Courtoisie et respect mutuel sont les maîtres-mots dans mes interactions avec les autres usagers et les propriétaires des terrains que je traverse. Et, en bon gardien de la nature, je ne partage pas les tracés GPS des sentiers pour préserver leur quiétude.

Les déchets ? Ils trouvent leur bonheur uniquement dans une poubelle, et je m'assure de ne rien laisser derrière moi.

Et parce que partager c'est aussi prendre soin de notre environnement, je pense au covoiturage pour me rendre aux points de départ.

Je suis fier de pédaler au sein du territoire du Parc naturel régional, un espace d'une richesse et diversité extraordinaires. En prenant part à sa préservation, je contribue à l'héritage de ce patrimoine naturel et culturel exceptionnel.